

## **Paris consacre 284.000 € au soutien des associations d'accompagnement de l'autisme**

**Sur proposition de Bernard Jomier, adjoint à la Maire, le Conseil de Paris a approuvé mardi l'attribution de 284.000€ de subventions à six associations qui œuvrent dans le domaine de l'autisme. Ils financeront des actions de loisirs-vacances, d'accueil de la petite enfance, d'expression artistique et d'insertion.**

Paris a fait du principe « d'accessibilité universelle » un pilier fort de son schéma départemental 2012-2016 pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap. Dans ce cadre, Bernard Jomier, adjoint à la Maire en charge de la santé, du handicap et des relations avec l'AP-HP, a proposé mardi au Conseil de Paris d'attribuer 284.000€ de subventions à six associations qui œuvrent dans le domaine de l'autisme.

Cette somme permettra de financer de nombreuses actions de loisirs-vacances, d'accueil de la petite enfance, d'expression artistique et d'insertion :

### **Loisirs-Vacances**

#### **J'INTERVIENDRAIS**

L'association « J'INTERVIENDRAIS » a pour vocation d'accueillir et de prendre en charge des enfants autistes et psychotiques en séjours de vacances ou séjours dits de rupture.

Elle propose à ces enfants, quelle que soit la gravité de leur handicap, un espace de vie en alternance avec le milieu familial et/ou la structure d'accueil. Les enfants viennent pour la première fois lorsqu'ils ont entre 6 et 10 ans, puis sont suivis tout au long de leur adolescence et éventuellement après.

Les séjours de vacances sont exclusivement orientés vers les loisirs ; en revanche, les séjours de rupture, individualisés, temporaires et répétitifs sont articulés autour du jeune accueilli, de la famille, de l'institution et du lieu d'accueil.

Le projet de « J'INTERVIENDRAIS » s'inscrit dans le processus de socialisation des enfants autistes et psychotiques et tend à développer des ouvertures culturelles à travers les activités proposées. Grâce à l'association, plus de 150 familles peuvent bénéficier annuellement de séjours d'accueil pour leur enfant.

Chaque année, « J'INTERVIENDRAIS » souhaite pouvoir garantir 3 séjours aidés aux familles. L'association recevra une subvention de 17.000 € pour le financement des séjours de vacances et pour assurer son fonctionnement.

## Accueil petite enfance

### **AUTISME 75 – Ile-de-France – Sésame Autisme**

L'association « Autisme 75 – Ile-de-France - Sésame-Autisme » a pour objet d'assurer l'accueil, l'écoute et l'information des personnes en situation de handicap par suite de syndrome autistique ou de troubles apparentés, et de favoriser la création de structures ou services spécifiques d'accueil.

L'association a plusieurs établissements :

- un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) « Les Comètes » destiné à scolariser 25 enfants et adolescents autistes ;
- un institut médico-éducatif (IME) « Cour de Venise » qui accueille 22 adolescents autistes en externat et internat ;
- un centre de loisirs, le « P'tit Club » qui offre un complément de socialisation et de stimulation. Il permet de faire progresser les enfants et offre un temps de répit pour les parents. Des activités ludiques et de création sont proposées aux enfants (arts plastiques, musique, sport, relaxation, contes, sorties...);
- un « café-parents » pour permettre aux familles de se retrouver et d'échanger ;
- une « maison de séjours et de vacances », « la Maison Bleue », permettant d'organiser des séjours de transferts des établissements spécialisés pour personnes autistes (ou avec un handicap mental et/ou sensoriel) et des séjours de vacances pour les familles des enfants avec autisme.

L'association recevra un financement de 100.000 € afin de faire face aux frais de fonctionnement de ses diverses activités.

## Expression artistique

### **IRIMI VIVACE**

L'association permet à de jeunes autistes de communiquer par le biais de la musique et rompre ainsi leur isolement en jouant d'un instrument, à l'hôpital, en vacances ou dans des ateliers. De juin à décembre, des concerts ont lieu dans différents centres et dans des mairies.

L'association sensibilise ces jeunes aux métiers de l'art vivant leur permettant ainsi d'échanger avec un public, d'acquérir une certaine autonomie et de développer leurs talents artistiques.

L'association recevra une subvention de 4.000 € du Département de Paris afin d'assurer son fonctionnement.

### **TRAMPOLINE CAMERA**

L'association travaille sur l'intégration de jeunes en difficulté grâce à des médiations culturelles et artistiques. 6 établissements accueillant des enfants et jeunes en situation de handicap organisent ces ateliers et une centaine d'adolescents et de jeunes adultes bénéficient de ces activités musicales. La musique est devenue pour ces jeunes un des piliers des projets pédagogiques institutionnels, leur permettant d'acquérir une meilleure autonomie et de développer leur socialisation.

L'association recevra 8.000 € du Département de Paris pour l'organisation de ces ateliers.

## **Insertion**

### **LE RELAIS ILE-DE-FRANCE**

L'association « Le Relais Ile-de-France » a une double vocation : la prise en charge de personnes en situation de handicap mental et souffrant d'autisme ou atteintes de troubles du comportement et l'aide à la réinsertion de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, par le biais de l'animation spécialisée.

En 2013, le Relais a pris en charge 57 adolescents et jeunes adultes autistes, psychotiques ou souffrant de troubles apparentés. Un projet individuel de prise en charge est élaboré pour chaque jeune, en fonction de ses envies, ses capacités et ses difficultés, en partenariat avec l'institution dont il relève et la famille. L'accompagnement vise à conduire ces jeunes vers plus d'autonomie par le biais d'activités de loisirs.

L'association « Le Relais Ile-de-France » recevra du Département de Paris une aide financière de 129.901 € pour participer au financement de la prise en charge de jeunes Parisiens en situation de handicap.

## **Expression artistique et insertion**

### **TURBULENCES**

L'association « Turbulences » propose un espace de créations artistiques démedicalisé, pour que des personnes souffrant de troubles majeurs de la communication puissent mieux s'insérer dans la collectivité. En changeant le regard du public sur les personnes en situation de handicap, l'objectif est de combattre l'exclusion culturelle liée à leur pathologie.

Plusieurs disciplines sont proposées : théâtre, chant, tai-chi, capoeira, musique, enregistrement CD, DVD, vidéo. Encadrés par des artistes, les ateliers accueillent 70 personnes dont 45 jeunes

adultes âgés de 16 à 30 ans, provenant pour la plupart de structures sanitaires et médico-sociales de Paris et de la région parisienne.

L'association dispose d'un lieu d'arts vivants « les chapiteaux turbulents », véritable espace professionnalisant, comportant un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) accessible aux personnes souffrant d'autisme et de troubles apparentés ainsi qu'une section d'adaptation spécialisée (SAS).

« Turbulences » recevra du Département de Paris une subvention de 25.000 € pour le fonctionnement de ses ateliers culturels et artistiques et notamment pour l'organisation d'un laboratoire « Arts Vivants ».

**Contact presse** : Barbara Atlan / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61